

Le referendum: un progrès démocratique?

Par **moïna**, le **26/10/2014** à **11:44**

bonjour!

je suis Etudiante en droit licence 1, j'aimerais avoir une aide au plan concernant ce sujet: le référendum n'est-il pas un progrès démocratique et constitue-t-il un danger a l'état de droit?

Par **bulle**, le **26/10/2014** à **16:15**

Bonjour,

Merci de respecter la charte de notre forum:

[citation]7) Concernant les sujets de type devoir donné pour la fac. Nous ne sommes en aucun là pour faire le travail à votre place ! Dès lors, nous ne répondrons à vos questions que si vous montrez que vous avez un minimum travaillé. Pour cela nous exigeons au minimum un plan détaillé et une problématique de votre part avant d'envisager de vous conseiller. Vous mâcher complètement le travail ne serait pas un service à vous rendre de toute façon. Et une fois le résultat obtenu, il serait courtois de nous informer de la suite de votre devoir. Donner la correction du prof ne coûte rien et nous permet à nous aussi d'avancer (pensez que quelqu'un d'autre peut avoir le même sujet par la suite). [/citation]

Concernant les sujets types question, la réponse attendue est souvent en:

I/Oui/Non

II/Mais

Par **matmatf**, le **26/10/2014** à **16:49**

Je suis également en L1 donc je ne te serais pas d'une grande aide mais je peux te dire ce que je sais sur la part négative des référendums :

- référendum a été réhabilité en 1958 -> avant il était mal vu car confondu avec le plébiscite .
- référendum est aujourd'hui un outil démocratique.
- Mais certains référendum -> caractère plébiscitaire quand l'autorité publique qui en est à l'initiative le conçoit comme une question de confiance. Exemple : De Gaulle -> démissionne suite au non à un référendum de 1969 qui pourtant portait sur la réforme du Sénat et des collectivités territoriale.

La France marquée par les plébiscites napoléoniens qui ont amenés un régime autoritaire.